

**GRILLE D'ANALYSE
POUR LA LISTE D'APTITUDE D'ACCÈS AU CORPS DES
ATTACHÉS D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT (AAE)**

Accès au corps des SAENES par concours	5 points
Accès au grade des SAENES de classe supérieure et/ou de classe exceptionnelle par examen professionnel	5 points
Admissibilité concours de catégorie A dans les 5 ans précédents	10 points
Mobilité fonctionnelle au cours des 8 dernières années	10 points
Mobilité géographique professionnelle ¹ au cours des 8 dernières années	5 points
Avis du supérieur hiérarchique :	
Très favorable :	25 points
Favorable :	15 points
Défavorable :	0 point
Exercice pendant au moins 3 ans des fonctions ² du Groupe 1 de la nomenclature RIFSEEP des SAENES et/ou exercice pendant au moins 3 ans de la fonction d'encadrant	40 points
Ancienneté dans l'éducation nationale	0,5 point / an
Ancienneté générale des services	0,5 point / an
Ancienneté de corps	0,5 point / an

¹ La mobilité géographique professionnelle peut-être prise en compte dans le cas de mobilité dans une autre commune non limitrophe

² Adjoint gestionnaire en EPLE – Chef de bureau Rectorat – Chef de bureau DSDEN – Chef de bureau DSDEN/Chef de Cabinet DSDEN – Fondé de pouvoir d'un agent comptable en EPLE – Responsable cuisine centrale en EPLE – Responsable administratif de GRETA en EPLE – Responsable de service mutualisateur de paye en EPLE